



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CORSE-DU-SUD
SERVICE RISQUES EAU FORÊT
Unité : Police de l'eau

Affaire suivie par : Gauthier GUENZI
Tél : 04 95 29 09 61
Fax : 04 95 29 09 49
Courriel : gauthier.guenzi@corse-du-sud.gouv.fr
Réf. : SREF-2018-

000240

Ajaccio, le 09 AVR. 2018

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

à

Monsieur le préfet de Corse
Préfecture de la Corse du Sud
B.P. 401
20 188 Ajaccio Cedex 1

Objet : Transmission des éléments du dossier d'autorisation loi sur l'eau du projet de rectification de la RD4 sur les communes de Vero et Salice pour mise en enquête publique

Suite à l'examen du dossier d'autorisation loi sur l'eau reçu le 02/09/2016, complété le 18/12/2017, relatif au projet de rectification de la RD 4 du PR 3+480 au PR 3+980 et du PR 5+500 au PR 20+500 sur les communes de Vero et Salice, porté par la Collectivité de Corse, j'ai l'honneur de vous informer des éléments suivants :

- Ce dossier est réputé recevable par l'unité police de l'eau en date du 21/12/2017, date à partir de laquelle le délai des 6 mois concernant la publication de l'avis d'ouverture de l'enquête publique court (disposition prévue à l'article R. 214-9 du code de l'environnement).
- Les services suivants ont fait l'objet d'une consultation administrative :
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
 - Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
 - Agence Régionale de Santé (ARS)
 - Autorité Environnementale (AE)

La Collectivité de Corse a été destinataire de l'avis de l'AE en date du 09/04/2018 et conformément à l'article L.122-1 V du code de l'environnement, elle doit produire une réponse écrite qui doit être mise à disposition du public au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique unique.

En vue de l'organisation de l'enquête publique unique, veuillez trouver ci-joint tous les éléments nécessaires. Mon service se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire.

P. J :

- Dossiers d'autorisation loi sur l'eau, de DUP incluant l'étude d'impact, d'évaluation d'incidence Natura 2000, ainsi qu'un courrier d'information complémentaire
- Les 4 avis collectés.

Le Chef de Service
Risques Eau - Forêt

Magali ORSSAUD



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CORSE-DU-SUD
SERVICE RISQUES EAU FORÊT
Unité : Unité police de l'eau

Ajaccio, le 09 AVR. 2018

Affaire suivie par : Gauthier GUENZI
Tél : 04 95 29 09 61
Fax : 04 95 29 09 49
Courriel : gauthier.guenzi@corse-du-sud.gouv.fr
Réf. : SREF-2018- 000239



Monsieur le président,

Par courrier en date du 02/09/2016, vous m'avez adressé un dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau au titre des articles L. 214-1 du code de l'environnement pour le projet d'aménagement et de rectification de la RD4 sur le territoire des communes de Vero et Salice. Ce dossier a, ensuite, été complété le 18/12/2017.

Suite à l'instruction administrative, ce dossier a fait l'objet d'une demande d'avis de l'autorité environnementale en date du 11/01/2018. J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'avis rendu le 23/03/2018.

Conformément aux articles L122-1 V du code de l'environnement, le présent avis de l'autorité environnementale doit faire l'objet d'une réponse écrite de votre part qui sera mis à disposition du public au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis sera à transmettre au service de la préfecture organisateur de l'enquête publique unique, le bureau de l'environnement et de l'aménagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service
Risques - Eau - Forêt

Magali DRSSAUD

Monsieur le président du conseil exécutif
de Corse
Hôtel du département
BP 414
20 183 Ajaccio Cedex 1

- Copie : Prefecture\DDPCL\BEA

Adresse postale : Terre plein de la Gare - 20 302 AJACCIO cedex 9
Téléphone : 04 95 29 09 01 - Fax : 04 95 29 09 49